

BILAN DES ACTIVITÉS DES CENTRES DE COMPÉTENCES GTB/ PAR POUR L'ANNÉE 2016



Marc Ant

Origines et fondements du projet

L'origine des Centres de Compétences remonte à un projet européen élaboré en 2015 au sein d'un partenariat composé par la Chambre des Métiers, la Fédération des Artisans, Myenergy et l'IFSB. L'objectif primaire de ce projet – intitulé LuxBuild 2020 – était d'élaborer une feuille de route vers la qualification des entreprises artisanales et de leurs collaborateurs dans le cadre des nouveaux contextes législatifs européens et luxembourgeois en matière d'efficacité énergétique. D'une façon générale, il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % et d'augmenter de 20 % tant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE que l'efficacité énergétique. Au Luxembourg, la nouvelle législation précise que toutes les constructions nouvelles devront correspondre à partir de 2017 aux critères d'habitations passives et à partir de 2020 aux critères d'habitations à bilan énergétique neutre, voire positif.

Pour répondre à ces défis, le consortium LuxBuild 2020 a créé une plateforme nationale permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à l'élaboration d'un projet innovant. Il en est ressorti de ce processus un ensemble de propositions, dont notamment la nécessité d'améliorer la formation professionnelle continue du secteur de l'artisanat.

L'idée de départ n'était pourtant pas de disperser à l'arrosage des myriades de formations technologiquement complexes et qui plus est ne sont pas ancrées dans un contexte de formation de base plus large, et ceci dans un secteur qui ne disposait pas d'un système de formation complet et cohérent.

C'est pour ces raisons que les responsables du projet LuxBuild 2020 se sont lancés dans une nouvelle aventure qui consistait quasiment à ré-inventer à partir de zéro une approche nouvelle envers la formation professionnelle continue artisanale, sur base des prémisses suivantes : système de formation professionnelle continue complet, cohérent et structuré ; référence à des réglementations et standards nationaux et internationaux ; approche pédagogique à structuration identique pour tous les métiers et facilitant les passages entre les métiers, resp. entre les niveaux de formation.

Afin d'opérationnaliser ces conceptions, la Fédération des Artisans – en charge du volet formation sectorielle du projet LuxBuild 2020 – a lancé début 2015 l'élaboration tant d'une vision que d'un plan stratégique afin de préciser les orientations fondamentales des Centres de Compétences. De cette vision découlent les objectifs concrets des Centres de Compétences :

- Assurer une offre de formation professionnelle continue à tous les niveaux selon une nomenclature spécifique par secteur et par métier pour répondre aux besoins réels des entreprises artisanales et en s'adressant à leurs collaboratrices et leurs collaborateurs sous contrat de travail.
- Assurer la même logique de formation pour tous les secteurs et métiers.
- Augmenter la perméabilité entre niveaux de formation.
- Regrouper, créer, professionnaliser et systématiser les formations.
- Assurer une fonction d'ingénierie de formation.
- Etablir un système de validation des acquis de l'expérience et de certification sectoriel.
- Etablir et gérer la collecte de fonds de formation sous forme d'un système de mutualisation.
- Assurer une assistance de veille technologique aux entreprises.
- Proposer une offre de formation et des mesures d'insertion professionnelles pour exclus du marché du travail.

En parallèle, la Fédération des Artisans a proposé la mise en place d'une logique de mutualisation en vue d'assurer le financement pérenne des Centres de Compétences. A cet effet, un accord interprofessionnel a été signé le 3 juillet 2015 entre la Fédération des Artisans et les syndicats OGBL et LCGB selon les dispositions de l'article 164-8 du code du travail et arrêté au sein d'un règlement grand-ducal du 1^{er} novembre 2015. Cet accord interprofessionnel instaure une obligation générale de financement de la formation professionnelle de la part des entreprises des secteurs du génie technique du bâtiment et du parachèvement à titre de 0,5 % de la masse salariale. Il concerne toutes les entreprises de ces secteurs, qu'elles soient membres de la Fédération des Artisans ou pas.

Par ailleurs, les fédérations du génie technique du bâtiment et du parachèvement ont créé le 30 juillet 2015 deux groupements d'intérêts économiques chargés de la mise en œuvre de ce projet ambitionné de création des Centres de Compétences de l'Artisanat. Pour démarrer les activités, un directeur des Centres, en la personne du Prof. Dr. Marc Ant, a été nommé à partir du 1^{er} août 2015, ainsi qu'une équipe technique, pédagogique et administrative de quatre personnes recrutées. En parallèle, un business plan a été élaboré et des bureaux loués au sein du bâtiment Neobuild au Krakelshaff à Bettendorf. Par ailleurs, les Centres de Compétences ont assuré leur démarrage financier sur base de conventions bancaires avec les cinq grandes banques de la place.

Relevé des activités

Les Centres de Compétences ont démarré leurs activités depuis le 1^{er} janvier 2016 et lancé un certain nombre d'activités :

• Ressources humaines

Les activités concrètes des Centres de Compétences ont démarré le 1^{er} janvier 2016 et à cet effet 5 personnes ont été recrutées : un directeur, une secrétaire de direction, deux ingénieurs en pédagogie et un formateur technique.

• Démarrage des activités

Dans un premier temps, les activités des Centres de Compétences consistaient à déterminer leurs modalités de fonctionnement, établir un plan de gestion informatique, élaborer les bases de l'ingénierie pédagogique et préparer les premières formations professionnelles.

A cet effet, quatre conventions de collaboration ont été signées, à savoir avec le Ministère de l'Education nationale, la Chambre des Métiers, l'AFPA, l'IFSB et la société Robin. Notons que la convention entre la Chambre des Métiers prévoit la délégation graduelle d'une grande partie de ses formations techniques aux Centres de Compétences, et

que celle avec le Ministère de l'Education nationale la mise à disposition de locaux au CNFPC à Esch.

Par ailleurs, les Centres de Compétences ont recherché la collaboration avec des fournisseurs de formation ainsi que des représentants industriels nationaux et internationaux afin de constituer au fur et à mesure une offre de formation correspondant aux demandes des entreprises.

• Approche pédagogique

Depuis leur lancement, les Centres de Compétences ont commencé à s'investir dans les modèles pédagogiques modernes et innovants qui sont à la base d'une bonne ingénierie de formation. A cet effet ont été élaborés des modèles de référentiels, d'analyse des besoins, de plans de formation, de curricula, de démarches pédagogiques et d'évaluation.

- Référentiels Métiers

Les Centres de Compétences ont continué de travailler sur les référentiels concernant les métiers et les compétences avec les fédérations concernées. En parallèle, les tableaux Excel ont été repris et transférés au sein d'un nouveau logiciel – Gaïa – réalisé sur base des conceptions des Centres et proposant un format clair, lisible et ergonomique pour 28 métiers.

A partir de ces référentiels métiers/compétences, les Centres ont également commencé à développer sous le logiciel Gaïa des référentiels de formation qui définissent de façon précise les objectifs et contenus des formations envisagées.

Liste des référentiels métiers/compétences réalisés en 2016 :

Parachèvement	Génie technique du Bâtiment
Peintre	Installateur Chauffage
Vitrier	Installateur Sanitaire
Plâtrier/Plafonneur	Installateur Ventilation
Façadier	Installateur Frigoriste
Plaquiste/ Parachèvement à sec	Installateur Climatisation
Menuisier	Calorifugeur
Couvreur	Ramoneur Fumiste
Ferblantier Zingueur	Bobineur
Charpentier	Ascensoriste Montage
Carreleur	Ascensoriste Entretien
Marbrier	Ascensoriste Dépannage
Isolateur acoustique coupe-feu étanchéité	Ascensoriste Modernisation

Serrurier	Mécanicien général
Constructeur métallique	
Soudeur	

Il est prévu de soumettre le nouveau format aux comités pour une validation et/ou des corrections si besoin.

- Analyse des besoins

Fin 2016, des questionnaires d'analyse des besoins afin de prévoir des formations pertinentes ont été élaborés et servent à la planification des formations à venir.

Les questionnaires sont disponibles sur le site des Centres (rubrique Analyse des besoins).

- Cadre Européen des Certifications

Afin d'assurer une structuration systématique et cohérente de son système de formation, l'équipe pédagogique des Centres de Compétences a donné sa propre définition des niveaux du Cadre Européen des Certifications, en accord avec le Cadre Luxembourgeois des Qualifications, et débuté un travail avec les fédérations afin d'intégrer les différents niveaux de CEC au sein des référentiels métiers.

Un travail d'ingénierie pédagogique a également été effectué afin de proposer des parcours type de formation permettant l'obtention et la validation des différents niveaux de CEC (1 à 4). Ces parcours comprennent la mise en crédits des formations afin de garantir une reconnaissance au niveau européen.

- Programmation d'une chaîne éditoriale

Les Centres de Compétences ont développé une méthodologie d'élaboration de référentiels et plus exactement de parcours de formation. En partant des référentiels métiers ainsi que des besoins exprimés par une entreprise ou un secteur artisanal, ceux-ci sont transformés en objectifs de formation et en parcours de formation adaptés.

Les Centres de Compétences se sont dotés pour ce faire d'un logiciel de chaîne éditoriale (MèGa) permettant d'éditer des référentiels de formation et des supports de cours, et qui comprend deux parties distinctes: Gaïa et Mètis.

Gaïa est le logiciel permettant de créer des parcours de formation en précisant la structure de la formation, les différentes étapes, les titres, objectifs, séquences et séances. Il permet également d'éditer très simplement deux documents standardisés sous plusieurs formats (PDF, web, diaporama...): fiche de formation et référentiel de formation. Les formations, qu'elles soient internes ou externes aux Centres de Compétences, sont implémentées au fur et à mesure dans ce logiciel.

Le logiciel Mètis permet de créer des supports de cours (au niveau de la séance d'apprentissage) présentant les contenus de cours de façon cohérente et uniforme. Différents éléments standardisés (questionnaires, leçon, exercice, mise en situation, vidéo...) peuvent être utilisés et assemblés afin de créer un cours complet. Ces cours sont ensuite organisés en parcours dans Gaïa. Ils sont également disponibles dans les formats PDF, diaporama et web.

Le développement de notre logiciel va se poursuivre durant l'année. Sont au programme:

- développement de l'offre de formation en ligne
- création de plans de formation
- création de tests de positionnement automatiques

• **Marketing**

- Lancement d'un site internet

Le site internet qui a été mis en place n'a non seulement pour vocation d'informer les entreprises, mais aussi de servir à terme comme instrument d'inscription aux formations et comme moyen de communication directe avec les parties prenantes des Centres.

A terme, le catalogue de formation sera également accessible en ligne en mettant à disposition un moteur de recherche directement lié au logiciel Mètis.

- Lancement d'un catalogue commun du secteur de la construction

Pour la première fois, le catalogue de la Chambre des Métiers a été enrichi par l'offre de formation de l'IFSB et des Centres de Compétences et lancé en novembre 2016.

	Nombre de formations par partenaire			
	CdM	CdC GTB	CdC PAR	IFSB
Performance énergétique	24	10		3
Gros-œuvre et entreprise générale				81
Génie technique du bâtiment	31	243		
Parachèvement	6		269	
Marchés publics / Assur.	3			
Sécurité / Santé	15			39
Gestion et organisation d'entreprise	10			
Total				734

• Lieux de formation

Face au développement rapide des activités des Centres, la location d'un hall de formation situé à Contern a été signée ainsi qu'un partenariat avec le CNFPC d'Esch-sur-Alzette convenu.

• Formations réalisées

Nombre d'inscrits aux formations des Centres de Compétences en 2016 :

Année	GTB	PAR	Sécurité / Engins de chantier
2016	0	26	54

Les Centres de Compétences continuent de développer leur offre de formation à tous les niveaux.

Ets GUY Haeck & Fils Sàrl

t. (+352) 50 09 58 1
f. (+352) 50 36 40

www.haack.lu
haack@haack.lu

TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT **BT**

TEREX **Genie**
A TEREX BRAND

FERALCO **Hako**
Clean ahead

• Projet FSE

Avec le soutien du Fond Social Européen, les Centres de Compétences avaient pour projet en 2016 de développer 112 formations de 10 jours pour 28 métiers de l'artisanat selon les 4 premiers niveaux CEC.

L'objectif fixé de réaliser 336 modules différents a été atteint et validé début 2017! Les Centres de Compétences vont désormais proposer ces formations aux entreprises, sous la forme de modules de 3 jours, à partir du 2^e semestre 2017 et du 1^{er} semestre 2018.

• Gestion des cotisations

Pour assurer le financement pour l'année 2016, les Centres de Compétences ont décidé de recourir à deux appels à cotisation : un premier appel au courant du mois de juillet couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin, et un deuxième appel au courant du mois de décembre couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Le premier appel à cotisation a été organisé de la manière suivante :

1) Avril 2016 :

Mise en place d'un premier système de gestion informatisé et d'une base de données des entreprises artisanales concernées.

Première information des entreprises par courrier et par presse concernant les modalités.

2) Juin 2016 :

Deuxième information des entreprises par courrier et par presse concernant les modalités.

Transmission des certificats de masse salariale par le CCSS aux entreprises.

Transmission de ces certificats par les entreprises aux Centres de Compétences sur demande.

Calcul des cotisations par les Centres de Compétences sur base du règlement grand-ducal du 1^{er} novembre 2015.

3) Juillet 2016 :

Perception des cotisations à travers des demandes de paiement.

Suivi des dossiers.

Malheureusement, l'idée de départ de la Fédération des Artisans de percevoir directement les cotisations à travers le CCSS n'a pas pu être mise en place pour des raisons de protection des données.